



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 23/09/22 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

Autorisation donnée au Maire pour contracter un emprunt avec La Banque Postale

Autorisation donnée au Maire pour contracter un emprunt avec Fonds Tourisme Occitanie

Début de la séance : 19 h 00

Fin de la séance 19 h 30

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme	X			
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique			X	Mme ALBERT
VERNADET Blandine	X			
MAS Jean Pierre			X	M. MOUNIQ
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	Mme FOUGA

7 membres sont présents, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Déroulement de la séance

Mme ALBERT Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que les conseillers des deux banques auprès desquelles la commune envisage de contracter un emprunt ont demandé de leur adresser la délibération du conseil municipal et le contrat d'emprunt impérativement pour le mardi 27 septembre, car à partir de cette date les taux vont augmenter de façon significative.

D'où la convocation en urgence du conseil municipal ce jour.

L'ensemble du conseil municipal présent accepte cette convocation en urgence et décide de délibérer sur l'ordre du jour :

- Autorisation donnée au Maire pour contracter un emprunt avec La Banque Postale
- Autorisation donnée au Maire pour contracter un emprunt avec Fonds Tourisme Occitanie

Monsieur Le Maire poursuit son exposé en indiquant que ces deux emprunts à réaliser concernent la réalisation d'une résidence de tourisme 4* à la station de Piau Engaly en collaboration avec l'ARAC OCCITANIE.

Sur le budget principal, l'extinction de la dette est significative sur les prochaines années :

2023 : - 15 564 € (montant de l'annuité 539 896 €)
2024 : - 68 534 € (montant de l'annuité 471 361 €)
2025 : - 172 416 € (avec l'extinction des annuités d'emprunt du TSD Piau en 2003, du TSD Pic de Piau en 2003, et l'extinction partielle du TSD l'Engaly en 2005) **Montant de l'annuité 298 945 €**
2026 : - 133 416.52 € (extinction totale de l'annuité du TSD l'Engaly) **Montant de l'annuité 165 533 €**
2027 : - 3 420 € (montant de l'annuité 162 113 €)
2028 : - 3 423 € (montant de l'annuité 158 690 €)
2029 : - 3 428 € (montant de l'annuité 155 262 €)
2030 : - 3 435 € (151 826 €)
2031 : - 139 188 € (avec l'extinction partielle de l'annuité du TSD Campbieilh) **Montant de l'annuité 12 638 €**

Sur le budget location commerciale, l'annuité reste équilibrée, aux alentours de 700 000 €. Monsieur Le Maire rappelle que les emprunts contractés sur le budget de la location commerciale ont permis de réaliser la résidence de tourisme 4* l'Ecrin de Badet, les projets dans le cadre de Natura Piau tel que le restaurant gastronomique et la requalification du cœur de station qui va se

poursuivre avec notamment la construction de la surcouverture des centres commerciaux et les aménagements piétonniers.

Monsieur Le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il conviendra de rester prudent pour l'avenir, notamment en cas de mauvaises conditions climatiques (trop de neige, enneigement insuffisamment, vent...).

Néanmoins, les conseillers municipaux soulignent que la création d'hébergements de qualité augmentera la fréquentation et en conséquence, générera des retombées économiques pour l'ensemble des acteurs de la station.

DL/147-09-22 Autorisation donnée au Maire pour contracter un emprunt avec La Banque Postale

Montant : 500 000 €
Durée : 16 ans
Taux : 2.57 %
Estimation de l'annuité : 45 933 €
Adopté à l'unanimité.

DL/148-09-22 Autorisation donnée au Maire pour contracter un emprunt avec Fonds Tourisme Occitanie

Montant : 500 000 €
Durée : 20 ans
Taux : 2.55 %
Montant de l'annuité : 31 992 €
Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE

Jean MOUNIQ

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie ALBERT